La Caisse d'Epargne vous présente
ses solutions professionnelles
pour créer votre activité.

Vous venez de consulter
la brochure

Créez

Vous trouverez dans votre agence
les brochures suivantes :

- FINANCEZ
- PROTÉGEZ
- GÉREZ
- ÉPARGNEZ

Pour plus d'informations,
contactez votre Conseiller Professionnels
ou consultez notre site
www.caisse-epargne.fr/professionnels

CAISSE D'EPARGNE
Un pro mérite un pro

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCEP) - SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7.989.483.128,25 euros – RCS Paris N° 383 680 220 - 5, rue Masseran 75007 Paris. Réalisation IRIDIUM. Document non contractuel. Edep 07/08

PROFESSIONNELS

Créez ou reprenez
une entreprise

CAISSE D'EPARGNE

Sommaire

Optimisez votre plan de financement *p.4-7*

- Appuyez-vous sur une solution de financement performante
  - > Choisissez vos conditions de prêt
  - > Bénéficiez de conditions financières privilégiées
  - > Accédez facilement et en toute sécurité au crédit
- D'autres solutions de crédit à votre disposition

Démarrez dans les meilleures conditions..... *p.8-10*

- Notre offre de bienvenue « spécial créateur/repreneur »
- Vos comptes rémunérés dès le 1er euro
- Visa Business, la carte des professionnels
- Facilitez vos encaissements
- Simplifiez votre gestion
- Protégez vos moyens de paiement
- Une assurance pour faire face aux aléas

Nos principaux partenaires *p.11*

Editorial

Votre décision est prise : vous créez ou reprenez une entreprise.

Vous avez besoin d'appuis, de conseils, de financements… pour mener à bien votre nouvelle vie professionnelle. La Caisse d'Epargne met à votre disposition son savoir-faire, ses compétences et toute une gamme de produits pour vous accompagner.

Nous avons à cœur de comprendre votre projet et construire un financement optimisé qui vous permettra de bien démarrer.

Votre Conseiller Professionnels est votre interlocuteur unique. Il vous guide à chaque étape de votre projet et vous propose des services originaux pour faire de ces moments cruciaux une réussite. Il se tient à votre disposition à l'agence ou peut se rendre chez vous. Vous pouvez compter sur lui !

La Caisse d'Epargne, banque de proximité de premier plan, s'engage au quotidien aux côtés des repreneurs et des créateurs d'entreprise.

Optimisez

votre plan de financement

Pour créer ou reprendre votre entreprise, vous allez avoir besoin d'acquérir du matériel, de réaliser des travaux, de constituer des stocks… La Caisse d'Epargne vous conseille et vous accompagne à chaque étape de votre projet, de l'information sur les aides aux créateurs à l'élaboration d'un plan de financement optimisé.

Appuyez-vous sur une solution de financement performante.

SUR MESURE

Grâce à **Ecureuil Installation Pro,** la Caisse d'Epargne vous offre une solution particulièrement adaptée à la création et à la reprise d'entreprise :

- en vous proposant un prêt Caisse d'Epargne à taux fixe ;
- en intégrant les aides que vous aurez pu obtenir.

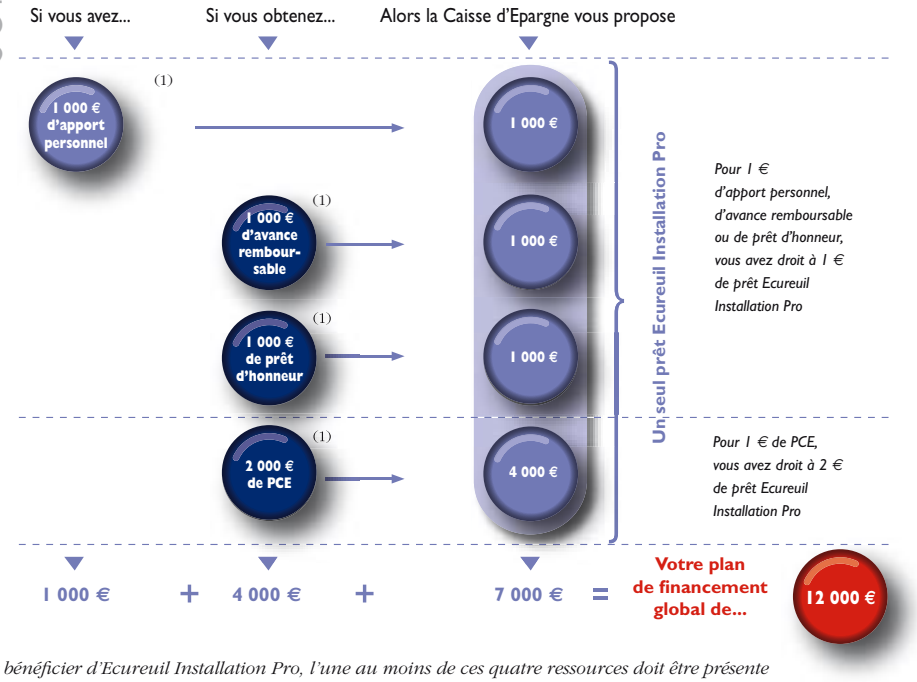

(1) Pour bénéficier d'Ecureuil Installation Pro, l'une au moins de ces quatre ressources doit être présente dans le plan de financement. Voir détail et conditions auprès de votre Conseiller Caisse d'Epargne.

SOUPLESSE

Choisissez vos conditions de prêt

Avec **Ecureuil Installation Pro**, empruntez selon vos besoins : de 4 000 € jusqu'à 50 000 € pour les créations et sans plafond pour les projets de reprise.

Vous remboursez à votre rythme (mensuel ou trimestriel) et sur la durée qui vous convient le mieux : jusqu'à 7 ans pour une création, 10 ans pour une reprise.

Un différé de 6 mois maximum vous donne le temps de constituer votre clientèle avant de commencer à rembourser.

AVANTAGES

Bénéficiez de conditions financières privilégiées

- **Frais de dossier réduits de moitié.**
- Taux privilégié pour les projets éligibles au PBE (2).
- Taux privilégié pour l'assurance emprunteur de votre prêt (contre les risques décès, invalidité, incapacité de travail) (3).

GARANTIE

Accédez facilement et en toute sécurité au crédit

- **Pas de garantie personnelle,** ni de prise d'hypothèque sur votre résidence principale.
- Des cautions mutuelles proposées par la Caisse d'Epargne pour vous faciliter l'obtention de vos financements.

(2) Le Prêt Bancaire aux Entreprises permet aux professionnels réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 80 millions d'euros HT de financer à un taux avantageux tout investissement jusqu'à 70 % de sa valeur HT.

(3) L'assurance emprunteur est un contrat de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des assurances ; elle est distribuée par votre Caisse d'Epargne, intermédiaire d'assurance.

D'autres solutions de crédit à votre disposition.

La Caisse d'Epargne accompagne aussi les entrepreneurs qui ne disposent ni de prêts aidés, ni d'apport personnel.

Le Prêt Bancaire aux Entreprises (PBE) pour bénéficier de conditions de **taux privilégié.** Réservé aux entreprises réalisant un chiffres d'affaires inférieur à 80 millions d'euros, le PBE permet, sous certaines conditions, de financer tout type d'investissement : matériel, rachat de fonds de commerce...

APPUIS

Des prêts classiques à taux fixe pour **maîtriser vos charges** et dont le montant et la durée seront fonction de l'objet financé. Sans conditions spécifiques d'accessibilité, ces prêts vous permettent de financer tout type d'investissement.

Le crédit bail mobilier pour financer à 100 % de leur valeur TTC vos investissements matériels ; vous louez un bien et profitez **d'avantages fiscaux et comptables** : déductibilité des loyers du compte de résultat, préservation de vos fonds propres...

Les Plus de la Caisse d'Epargne

Votre Conseiller Caisse d'Epargne peut aussi vous aider à tirer le meilleur parti des dispositifs proposés aux entrepreneurs par divers organismes.

- *Prêt d'honneur.* La Caisse d'Epargne est partenaire des principaux organismes distributeurs de prêt d'honneur : Réseau France Initiative, Réseau Entreprendre®.

  Le prêt d'honneur est le plus souvent un prêt à taux zéro, délivré sur une durée de 2 à 5 ans, sans garantie réelle ni personnelle. Les montants et critères d'éligibilité varient en fonction de chaque structure.

- *Avance remboursable.* Sans exigence de garantie, et souvent sans intérêt, l'avance remboursable peut également vous être octroyée par une collectivité locale.

- *Prêt à la Création d'Entreprise (PCE).* Avec la Caisse d'Epargne, les entreprises en phase de création peuvent accéder au PCE d'OSEO sous certaines conditions.

  D'un montant maximum de 7 000 € et accordé sans aucune garantie, le PCE doit être obligatoirement accompagné d'un prêt bancaire.

- *Microcrédits.* Les associations « Parcours Confiance » mises en place par les Caisses d'Epargne, soutiennent les demandeurs d'emploi, salariés précaires, etc., suivis par un réseau professionnel de la création d'entreprise. Elles proposent un microcrédit professionnel et un accompagnement bancaire renforcé (www.parcours-confiance.fr).

Démarrez

dans les meilleures conditions

Offre de bienvenue

Spécial créateurs / repreneurs

La Caisse d'Epargne vous aide à bien démarrer votre nouvelle activité.

> **6 premiers mois** de cotisation sur votre forfait professionnel **offerts,**

> **1ère année** de carte Visa Business **gratuite,**

> **diagnostic gratuit** de vos besoins en monétique,

> **aucun frais** de dossier pour la souscription à de nombreux terminaux de paiement électronique (TPE).

Vos comptes rémunérés dès le 1er euro.

A la Caisse d'Epargne, votre argent travaille tout le temps. Votre compte professionnel vous rapporte **1 % (1) d'intérêt dès le 1er euro,** jusqu'à 10 000 € de solde créditeur dans le cadre de votre forfait professionnel Libre Convergence, Labelis ou Franchise & Vous.

UNE EXCLUSIVITÉ DE LA CAISSE D'EPARGNE

Vos excédents de trésorerie peuvent fructifier avec nos solutions d'épargne : FCP monétaire, compte à terme, livrets.

(1) Taux annuel brut en vigueur au 01/07/08, susceptible de modification ; les intérêts sont imposables selon les dispositions réglementaires en vigueur.

Visa Business, la carte des professionnels.

EFFICACITE

- Vous disposez de **plafonds de paiement plus élevés** qu'une carte privée (Business : 3 000 €, Business Gold : 9 000 €).
- Des **relevés statistiques détaillés** vous donnent une vision globale de vos dépenses.
- Vous bénéficiez d'assurances et de services d'assistance adaptés aux professionnels.
- Vous faites des économies grâce aux offres réservées des partenaires Visa Business.

Facilitez vos encaissements.

MODERNITE

Nous vous conseillons sur les TPE les plus performants au regard de votre activité.

Vous maîtrisez vos coûts en optant pour des **formules d'encaissement tout inclus** (location du matériel, formation à distance, assistance téléphonique 6j/7, échange standard dans les 24 heures).

A la Caisse d'Epargne, votre conseiller vous accompagne aussi bien à titre professionnel qu'à titre privé. Si votre compte privé est également à la Caisse d'Epargne, nous vous réservons encore plus d'avantages !

> Démarrez *dans les meilleures conditions*

Simplifiez votre gestion.

SOUPLESSE

Faites face aux décalages entre rentrées et sorties d'argent : vous disposez d'un **découvert** d'un montant **minimum de 2 000 €** (jusqu'à 7 500 € sous certaines conditions), sans garantie.

Gagnez du temps : Direct Ecureuil vous assure 24h/24, par téléphone ou via internet, un accès simple, rapide et sécurisé à l'ensemble de vos comptes.

Protégez vos moyens de paiement (1).

SECURITE

Couvrez-vous contre l'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement professionnels, suite à la perte ou au vol. Vous êtes garanti, même pour les opérations effectuées avant opposition (sous certaines conditions).

Déposez vos chèques et espèces à toute heure du jour ou de la nuit avec le Service Sécurexpress. De plus, **vous êtes assurés, vous et vos fonds,** lors du transport de votre recette vers notre agence.

Une assurance pour faire face aux aléas (1).

PROTECTION

Parce qu'une jeune entreprise est plus sensible aux aléas, la Caisse d'Epargne a conçu une assurance qui la protège : la **Protection de l'Activité Professionnelle.**

Elle garantit le **versement d'un capital** ou d'une indemnité **en cas d'arrêt total de l'activité,**

- liée à l'homme-clé assuré (maladie, accident…) ;
- ou à une perte d'exploitation sur le bien (détérioration des locaux…).

(1) L'assurance Moyens de paiement et la Protection de l'Activité Professionnelle sont des contrats de GCE Assurances, entreprise régie par le Code des assurances.

Nos principaux partenaires

Réseau France Initiative

241 plateformes locales accompagnent les projets de création ou reprise (hors exploitations agricoles et professions libérales).
www.france-initiative.org

Réseau Entreprendre®

36 associations locales s'intéressent, plus particulièrement, aux créations d'entreprise en technologie innovante et services à la personne.
www.reseau-entreprendre.org

France Active

Le réseau intervient, entre autres, sur des projets portés par des personnes en situation de précarité économique, des femmes ou des créateurs en zones urbaines sensibles.
(www.franceactive.org)

Nous travaillons également en étroite collaboration avec les Chambres de commerce, de métiers, avec les experts-comptables, …

Approfondissez votre projet avec notre guide conseil « Créer ou reprendre une entreprise »